

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**MARDI 10 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le dix avril à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de Val d'Erdre-Auxence s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal-salle Yves Huchet, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Michel BOURCIER, Maire de Val d'Erdre-Auxence.

Étaient présents :

Michel BOURCIER, Michel BELOUIN, Loïc BEZIERS-LAFOSSE, Marie-Claire MORILLE, Liliane BEZIAUD, Françoise BOUILDE, Jean-Pierre BRU, Jean-Pierre CLOEST, Dominique COLAS, Marie-Laure GUILLAS, Céline LE GOLVAN, Mathieu MOREAU, Laurence NEVEU, Bertrand ORHON, Franck PERRAULT, Marcel PERRAULT, Mireille POILANE, Thiébaud ROLLAND, Catherine ROULEAU, Charles MORVANT, Cédric LAUNAY, Annick CLOAREC, Catherine FOUGERE, Bruno LAMBERT, Géraldine PIROIS, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Marina GATE, Marie-Anne VIAIRON, Marie PINSON

Élus ayant donné pouvoir : Marie-Luce BERTAUD, Yvette GACHOT, Luc LAMBERT, Anita MATHA, Katia BONIFACE, Cédric VALE

Excusés : Florian BAIN, Mickaël DOISNEAU, Stéphanie PAVION, Yohann ROLLAND, Rénauld DEFAUDAIS, Mohamed HILALI-CHERGUI, Alexandre BRANCHU, Romuald BRICAULT, Chantal PARAGE

Marie-Laure Guillas, a été désignée secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL VAL D'ERDRE-AUXENCE**  
**MARDI 10 AVRIL 2018**

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal de Val d'Erdre-Auxence du 22 mars 2018

**AFFAIRES GENERALES – Finances**

Approbation des comptes de gestion : Budgets Principal, Eau, Lotissement

Approbation des comptes administratifs 2017 : Budgets : Principal, Eau, Lotissement

Affectation des résultats 2017 sur 2018 : Budgets: Principal, Eau, Lotissement

Vote des taux d'imposition 2018

Vote du budget primitif 2018 : Budget principal, Budget Eau, Budget Lotissement

Amortissements : montant minimum

**AFFAIRES GENERALES – Ressources Humaines**

Assurance « Prévoyance » : participation communale par agent assuré

Création d'un emploi non permanent – agent en charge des espaces verts pour un accroissement temporaire d'activité- du 01/07/2018 au 30/12/2018

**1<sup>ère</sup> Commission : Affaires scolaires**

Revalorisation tarifs Enfance pour la rentrée scolaire 2018-2019 - Louroux-Béconnais, La Cornuaille, Villemoisan

## POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

- AFFAIRES GENERALES : Commission du suivi de site – usine de traitement et de valorisation des déchets au Louroux-Béconnais : désignation du représentant Val d'Erdre-Auxence
- FINANCES : tarifs 2018 piscine et camping de Villemoisian
- Information Enfance-Jeunesse Val d'Erdre-Auxence

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget principal 2017 qui s'établit ainsi :

COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	3 454 365,91	4 253 324,40	798 958,49	660 000,00	1 458 958,49
INVESTISSEMENT	1 265 202,52	946 617,97	- 318 584,55	- 269 600,33	- 588 184,88
TOTAL	4 719 568,43	5 199 942,37	480 373,94	390 399,67	870 773,61

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal 2017**

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU 2017

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget eau 2017 qui s'établit ainsi :

<b>SERVICE D'EAU</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	334 432,84	423 279,89	88 847,05	136 154,45	225 001,50
INVESTISSEMENT	448 514,40	105 413,01	- 343 101,39	445 743,46	102 642,07
TOTAL	782 947,24	528 692,90	- 254 254,34	581 897,91	327 643,57

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget eau 2017**

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2017**

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget assainissement 2017 qui s'établit ainsi :

<b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	212 235,91	256 793,98	44 558,07	56,18	44 614,25
INVESTISSEMENT	122 075,25	113 358,58	- 8 716,67	136 020,23	127 303,56
TOTAL	334 311,16	370 152,56	35 841,40	136 076,41	171 917,81

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2017**

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET LOTISSEMENT 2017**

Sous la présidence de Monsieur Michel BELOUIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget lotissement 2017 qui s'établit ainsi :

<b>LOTISSEMENT Les Frères</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70

Hors de la présence de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement 2017**

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES : Affectation des résultats 2017 sur 2018 : Budgets Principal, Eau, Lotissement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

L'adoption du compte administratif fait apparaître le résultat de la section de fonctionnement de chacun des budgets. Il revient à l'assemblée délibérante d'affecter ces résultats selon les principes suivants :

- Si ce résultat est négatif, il est constaté à nouveau en fonctionnement au budget supplémentaire et doit être financé par des ressources courantes,
- Si ce résultat est positif, il peut être affecté en partie ou en totalité à la section d'investissement et constitue ainsi un autofinancement de celle-ci. Si le conseil décide une affectation partielle, elle doit forcément couvrir le déficit constaté l'année passée de la section d'investissement, déficit calculé après la prise en compte des restes à réaliser.

⇒ **RESULTATS BUDGET PRINCIPAL**

<b>COMMUNE</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	3 454 365,91	4 253 324,40	798 958,49	660 000,00	<b>1 458 958,49</b>
INVESTISSEMENT	1 265 202,52	946 617,97	- 318 584,55	- 269 600,33	- 588 184,88
<b>TOTAL</b>	<b>4 719 568,43</b>	<b>5 199 942,37</b>	<b>480 373,94</b>	<b>390 399,67</b>	<b>870 773,61</b>

L'excédent de fonctionnement est de **1 458 958,49 €**

Il est proposé d'affecter :

- 581 114,61 € à la section de fonctionnement (en recette – article 002)
- 877 843,88 € à la section d'investissement (en recette – article 1068)

⇒ **RESULTATS BUDGET EAU**

<b>SERVICE D'EAU</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	334 432,84	423 279,89	88 847,05	136 154,45	<b>225 001,50</b>
INVESTISSEMENT	448 514,40	105 413,01	- 343 101,39	445 743,46	102 642,07
<b>TOTAL</b>	<b>782 947,24</b>	<b>528 692,90</b>	<b>- 254 254,34</b>	<b>581 897,91</b>	<b>327 643,57</b>

L'excédent de fonctionnement est de **225 001,50 €**

Il est proposé d'affecter :

- 225 001,50 € à la section de fonctionnement (en recette – article 002)

⇒ **RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT**

<b>SERVICE ASSAINISSEMENT</b>	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	212 235,91	256 793,98	44 558,07	56,18	<b>44 614,25</b>
INVESTISSEMENT	122 075,25	113 358,58	- 8 716,67	136 020,23	127 303,56
<b>TOTAL</b>	<b>334 311,16</b>	<b>370 152,56</b>	<b>35 841,40</b>	<b>136 076,41</b>	<b>171 917,81</b>

L'excédent de fonctionnement est de **44 614,25 €**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence et le budget assainissement ont été transférés à la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou.

⇒ RESULTATS BUDGET LOTISSEMENT

LOTISSEMENT Les Frères	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTAT DEFINITIF
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	-13 662,70	-13 662,70

Le déficit de fonctionnement est de **13 662,70 €**

Il est proposé de clore ce budget annexe en 2018. La procédure administrative sera effectuée au cours de l'exercice 2018 pour une clôture au 31/12/2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, constate la reprise des résultats pour l'ensemble des budgets.

**AFFAIRES GENERALES – FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 récapitulatif des recettes fiscales 2018 attendues et souligne la recette de 124 652 liée à la taxe sur les logements vacants.

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018								
I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS								
	Bases d'imposition effectives 2017 <sup>1</sup>	Taux d'imposition communaux de 2017 <sup>2</sup>	Taux d'imposition plafonnés 2018 <sup>2</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 <sup>3</sup>	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) <sup>5</sup>			
Taxe d'habitation.....	3 736 040	16,43	>>>	3 961 000	650 792			
Taxe foncière (bâti).....	2 660 819	20,93	>>>	2 723 000	569 924			
Taxe foncière (non bâti).	759 354	42,21	>>>	770 800	325 355			
CFE.....			>>>		0			
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : <sup>4</sup>		124 652		Total :	1 546 071			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : <sup>4b</sup>		>>>						
II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL								
1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2018 <sup>5</sup>								
	Produit nécessaire à l'équilibre du budget <sup>6</sup>	- Total allocations compensatrices 144 485	- Produit taxe additionnelle FNB <sup>7</sup>	- Produit des IFR <sup>8</sup>	- Produit de la CVAE <sup>9</sup>	- TASCOC <sup>10</sup>	-	
			+ Versement GIR <sup>11</sup>	+ Prélèvement GIR <sup>11</sup>			=	Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) TH
				126 629				
2. CALCUL DES TAUX 2018 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE								
	Taux de référence de 2017 (col.2 ou 3) <sup>5</sup>	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE <sup>7</sup>		Taux de référence 2018 (col.6 x col.8) <sup>9</sup>	3. TAUX VOTES <sup>10</sup>	Bases d'imposition prévisionnelles 2018 <sup>5</sup>		
Taxe d'habitation.....	16,43	Produit attendu				3 961 000		
Taxe foncière (bâti).....	20,93	=				2 723 000		
Taxe foncière (non bâti).	42,21	1 546 071				770 800		
CFE.....	>>>	Produit à taux constants						
				(6 décimales)				

**III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)		2. BASES NON TAXEES (14)		4. PRODUIT DES IFER (15)	
Taxe d'habitation :	104 065	<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>		Éoliennes & hydroliennes	
Taxe foncière (bâti) :		Taxe foncière (bâti)	4 199		
a. Personnes de condition modeste	1 389	Taxe foncière (non bâti)		Centrales électriques	
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV	0	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)			
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	301	<b>Bases exonérées par la loi dans certaines zones</b>		Centrales photovoltaïques	
Taxe foncière (non bâti) :	38 730	Taxe foncière (bâti)			
Taxe professionnelle / CFE :		Taxe foncière (non bâti)		Centrales hydrauliques	
a. Dotation unique spécifique (TP)	0	Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)		Transformateurs	
b. Réduction des bases des créations d'établissements	0	<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>		187 784	
c. Exonération en zones d'aménagement du territoire		<b>3. CVAE (16)</b>			
d. Autres allocations		a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>	Stations radioélectriques	
Dotation pour perte de THLV :	0	b. CVAE : part dégrèevée			
		c. CVAE : part relative aux exonérations compensées		Gaz – Stockage, transport...	
		d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées			

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (17)					MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)		Taux de CFE perçue en 2017 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	Taux moyens communaux de 2017, au niveau national (13)	Taux moyens communaux de 2017, au niveau départemental (14)	Taux plafonds 2018 (15)	Taux 2017 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2018 (col.15 – col.16) (17)	Taux communal majoré à ne pas dépasser		Taux maximum de la majoration spéciale
Taxe d'habitation.....	24,47	24,28	61,18	8,42000	52,76	>>>	>>>	23,06
Taxe foncière (bâti).....	21,00	27,17	67,93	3,00000	64,93	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2017 :		
Taxe foncière (non bâti).	49,46	43,35	123,65	1,65000	122,00	national	communal	
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Etats 1259 de 2017/2018										
Communes	TH	FB	FNB	bases VEA 2017	Taux	Montant	Taux	Montant	Différence	
<b>2 017</b>				TH	3 758 000	20.00%	751 600	16.43%	617 439	
<b>2 018</b>					3 961 000		-	16.43%	650 792	
Différence					203 000	5.40%	10 966		33 353	33 353
<b>total bases TH</b>	<b>3 462 055</b>						-		-	5.40%
							-		-	-
<b>2 017</b>				FB	2 659 000	20.07%	533 661	20.93%	556 529	
<b>2 018</b>					2 723 000		-	20.93%	569 924	
Différence					64 000	2.41%	1 540		13 395	13 395
<b>total bases FB</b>		<b>2 606 709</b>					-		-	2.41%
							-		-	-
<b>2 017</b>				FNB	761 400	38.93%	296 413	42.21%	321 387	
<b>2 018</b>					770 800			42.21%	325 355	
Différence					9 400	0			3 968	3 968
<b>total bases FNB</b>			<b>760 777</b>							1.23%
							1 594 180		1 495 355	50 716
									1 546 071	3.39%
									AC	-
									CCVHA	
<b>Fiscalité 2016</b>	<b>déf.</b>	<b>déf.</b>								
Le Louroux	1 111 649	- 9 019	1 102 630		<b>FNGIR</b>	126 629		126 629		
La Cornuaille	412 596	- 5 133	407 463					<b>FPIC</b>	31 209	
Villemoisan	196 669		196 669		Allocations compensatrice:	140 311		140 311		
					Allocations compensatrice:	144 485		144 485		
	1 720 914	- 14 152	1 706 762		<b>Net fiscalité</b>			1 509 037	- 228 934	
					<b>Net fiscalité</b>			1 563 927	1 563 927	
								54 890		

M. Le Maire explique que comparativement à 2017, 54 890 € supplémentaires de recettes fiscales sont attendues.

Conformément au rapport du DOB présenté au Conseil municipal du 22 février dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de fixer pour 2018 les taux d'imposition communaux suivants identiques à ceux votés en 2017 :

- Taxe d'habitation 16,43 %
- Taxe Foncière sur le bâti 20,93 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 42,21 %

Le Conseil Municipal est appelé à entériner et à fixer les 3 taux de fiscalité directe locale comme précédemment indiqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'imposition communaux comme suit :

- Taxe d'habitation : 16,43%
- Taxe Foncière sur le bâti 20,93 %
- Taxe Foncière sur le non bâti 42,21 %

### DOTATIONS ETAT 2018 VEA

M. Le Maire fait part des dotations 2018 attribuée à la commune de Val d'Erdre-Auxence. Malgré une baisse de la Dotation Nationale de Péréquation, les autres dotations permettent de prévoir des recettes supplémentaires par rapport à l'année 2017 : + 42 104 €.

DGF 2017/2018 Val d'Erdre-Auxence								
	Montants 2016				DGF 2017 VEA	DGF 2018 VEA	2017/2018	%
	L.B.	L.C.	V.	Total				
<b>Dotation élu local</b>			2 895	2 895	-		-	0.00%
				-				
<b>DGF Dot. forfaitaire</b>	416 356	106 221	76 729	599 306	629 271	634 973	5 702	0.91%
				-				
<b>Bourg Centre</b>	158 176			158 176	189 811	227 773	37 962	20.00%
				-				
<b>D. Solidarité rurale</b>	69 679	26 089	16 677	112 445	128 737	136 883	8 146	6.33%
				-				
<b>D. Solidarité rurale</b>	60 860	22 938	14 932	98 730	153 972	164 226	10 254	6.66%
				-				
<b>D. Nat. Péréquation</b>	115 269	36 220	16 246	167 735	199 553	179 593	- 19 960	-10.00%
				-			-	
	820 340	191 468	127 479	1 139 287	1 301 344	1 343 448	42 104	3.24%
Pour info. 2015	856 104							

### DETTE VAL D'ERDRE-AUXENCE

M. Le Maire poursuit sa présentation concernant l'état de la dette de Val d'Erdre-Auxence qui est maîtrisée : 655 € par habitant en 2018.

Il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour l'exercice 2018.

Evolution dette VAL D'ERDRE-AUXENCE								
Banque	Taux	K initial	Kal restant du	Années				éch.
			K 01/01/2018	2019	2020	2021	2022	LLB
BFT	4.01%	3 000 000	1 680 800.00	1 525 600.00	1 363 300.00	1 193 600.00	1 016 200.00	2025
CA	5.91%	150 000	116 097.79	110 538.31	104 650.27	98 414.25	91 809.67	2031
DEXIA (SFIL)	4.94%	500 000	384 843.14	368 618.42	333 678.49	314 879.03	295 133.53	2030
CA	2.81%	500 000	334 460.05	309 801.34	284 700.77	259 150.40	233 142.20	2030
			<b>2 516 200.98</b>	<b>2 314 558.07</b>	<b>2 086 329.53</b>	<b>1 866 043.68</b>	<b>1 636 285.40</b>	
DEXIA (SFIL)	4.52%	118 910	10 955.42	2 240.55			-	LCO
Bâtiments								2019
DEXIA (SFIL)	4.60%	155 000	57 515.08	48 104.42	38 253.34	27 941.24	17 146.53	2023
plan d'eau								
CFF (MARPA)	4.85%	552 192	225 383.37	197 624.92	168 603.86	137 953.31	105 903.08	2024
CDC	4.47%	400 000	280 152.70	262 004.96	243 046.01	223 239.60	202 547.84	2029
voirie-divers								
			<b>574 006.57</b>	<b>509 974.85</b>	<b>449 903.21</b>	<b>389 134.15</b>	<b>325 597.45</b>	

								VIL
DEXIA (SFIL)	4.58%	200 000	105 456.66	95 726.12	85 549.92	74 907.65	63 777.96	2026
école								
			<b>105 456.66</b>	<b>95 726.12</b>	<b>85 549.92</b>	<b>74 907.65</b>	<b>63 777.96</b>	
			<b>3 195 664.21</b>	<b>2 920 259.04</b>	<b>2 621 782.66</b>	<b>2 330 085.48</b>	<b>2 025 660.81</b>	
<b>Dette par habitant</b>			<b>655</b>	<b>592</b>	<b>525</b>	<b>466</b>	<b>405</b>	
<b>Nombre d'habitants</b>			<b>4 876</b>	<b>4 936</b>	<b>4 996</b>	<b>4 996</b>	<b>4 996</b>	

#### AFFAIRES GENERALES – FINANCES : VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ;  
Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en équilibre les montants suivants pour le budget Principal 2018 :



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses			
Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	BP 2018
011	Charges à caractère général	1 033 602,42	1 091 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 595 959,85	1 735 448,37
014	Atténuation de produits	126 629,00	127 679,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	45 000,00
65	Autres charges de gestion courante	556 257,78	675 612,70
66	Charges financières	141 337,95	132 000,00
67	Charges exceptionnelles	578,91	10 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 454 365,91</b>	<b>3 817 090,07</b>
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 454 365,91</b>	<b>3 817 090,07</b>
023	Virement à la section d'investissement	1 234 216,00	1 074 063,54
<b>TOTAL</b>		<b>4 688 581,91</b>	<b>4 891 153,61</b>

Recettes			
Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	BP 2018
013	Atténuation de charges	104 168,76	50 000,00
70	Produits des services	460 984,88	471 900,00
73	Impôts et taxes	1 929 974,08	1 951 421,00
74	Dotations, subventions et participations	1 525 394,48	1 570 018,00
75	Autres produits de gestion courante	164 921,92	165 500,00
77	Produits exceptionnels	6 820,03	21 200,00
042	Opération d'ordre transfert entre sections	61 060,25	80 000,00
722	Immobilisations corporelles		
<b>TOTAL</b>		<b>4 253 324,40</b>	<b>4 310 039,00</b>
002	Report excédent 2017	660 000,00	581 114,61
<b>TOTAL</b>		<b>4 913 324,40</b>	<b>4 891 153,61</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Chapitre		REALISE 2017	BP 2018
001	Déficit antérieur reporté	0,00	588 184,88
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	61 060,25	80 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	264 131,85	279 000,00
1641	Emprunt	263 781,85	277 000,00
165	Cautions	350,00	2 000,00
20	Immobilisations incorporelles	18 600,48	45 000,00
204	Subventions d'équipements versées ( SIEML)	12 487,61	350 000,00
21	Opérations d'équipement	356 719,81	975 000,00
23	Immobilisations en cours	552 202,52	921 930,54
2313	Constructions	432 430,58	621 930,54
2315	Installations, matériel et outillage techniques	119 771,94	300 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>1 265 202,52</b>	<b>3 239 115,42</b>

RECETTES			
Chapitre		REALISE 2017	BP 2018
021	Virement de la section de fonctionnement	0	1 074 063,54
024	Produits des cessions	0	200 000,00
040	Transfert entre sections	0	45 000,00
28031....	Amortissements	0	45 000,00
10	Dotations, fonds divers	842 509,72	1 182 843,88
10222	F.C.T.V.A.	0	265 000,00
10226	Taxes d'aménagement	39 181,21	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	803 328,51	877 843,88
13	Subventions d'investissement	102 476,45	487 786,00
1321	Etat		16 000,00
1322	Région		75 471,00
1323	Département		29 315,00
13251	Groupement de collectivités		55 000,00
13258	SIEML		30 000,00
1327	Budgets communautaires		32 000,00
1328	CAF bat Jeunesse		50 000,00
1341	Dotation équip. Teritoires ruraux (D.E.T.R.)		200 000,00
16	Emprunts et dettes	350,00	2 000,00
1641	Emprunt en euro	0,00	0,00
165	Cautions	350,00	2 000,00
20	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2041 512	Bâtiments et installations	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	246 122,00
2111	Terrains nus (vente) : Fresries+Bijou		126 122,00
21318	Vente de l'ancienne Trésorerie Louroux		120 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 281,80	1 300,00
276358	CCVHA (Burelière)	1 281,80	1 300,00
<b>TOTAL</b>		<b>946 617,97</b>	<b>3 239 115,42</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2018 du budget principal qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 4 891 153,61 € et à 3 239 115,42 € pour la section d'investissement.

Afin d'expliquer le BP 2018 en ce qui concerne les **subventions attribuées aux associations**, M. Le Maire précise le détail du compte 6574 comme suit :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT - AFFAIRES SCOLAIRES RECAP 2018				
Ecole	Commune déléguée	Précisions	VOTE 2017	VOTE 2018
R. Goscinny (mater)	Le Louroux-Béconnais	nbre d'élèves	3 537.00 €	3 861.00 €
R. Goscinny (élem.)	Le Louroux-Béconnais	nbre d'élèves	6 300.00 €	6 630.00 €
N. Pinot (mater)	Le Louroux-Béconnais	nbre d'élèves	1 431.00 €	1 404.00 €
N. Pinot (élem.)	Le Louroux-Béconnais	nbre d'élèves	2 010.00 €	1 950.00 €
R. Goscinny (ULIS)	Le Louroux-Béconnais	nbre d'élèves		720.00 €
R. Goscinny (mater)	Le Louroux-Béconnais	fonctionnement biblio	200.00 €	200.00 €
R. Goscinny (élem.)	Le Louroux-Béconnais	manuels sco + BCD biblio + cartes de France	1 100.00 €	1 621.00 €
N. Pinot	Le Louroux-Béconnais	cantine		3 800.00 €
N. Pinot	Le Louroux-Béconnais	garderie périscolaire		2 200.00 €
N. Pinot	Le Louroux-Béconnais	classe découverte	68 300.00 €	1 080.00 €
OGEC mater	Le Louroux-Béconnais	frais de fonctionnement		28 600.00 €
OGEC элем	Le Louroux-Béconnais	frais de fonctionnement		35 750.00 €
Ecole des Tilleuls	Villemoisan		1 318.00 €	4 080.00 €
Ecole Jules Verne	La Cornuaille	Association des Parents d'Eleves	910.00 €	900.00 €
Ecole Jules Verne	La Cornuaille	Participation cantine	9 500.00 €	9 500.00 €
Ecole Jules Verne	La Cornuaille	TAP	300.00 €	300.00 €
Ecole Jules Verne	La Cornuaille	Fournitures		4 500.00 €
Ecole Jules Verne	La Cornuaille	Récompenses scolaires		900.00 €
Ecole Privée Arbre de vie	La Cornuaille	Association des Parents d'Eleves	510.00 €	450.00 €
Ecole Privée Arbre de vie	La Cornuaille	Récompenses scolaires		450.00 €
Ecole Privée Arbre de vie	La Cornuaille	Participation cantine	4 500.00 €	4 500.00 €
Ecole Privée Arbre de vie	La Cornuaille	Contrat d'association	30 341.43 €	30 916.00 €
			<b>130 257.43 €</b>	<b>144 312.00 €</b>

D  
i  
f  
f  
é  
r  
e  
n  
c  
e  
  
2  
0  
1  
7  
-  
2  
0  
1  
8

	Montant 2017	Montant estimé 2018	Différence 2017-2018
<b>FOL 49 LOUROUX et VILLEMOISAN (ALAE à Villemoisan seulement à partir de septembre 2017)</b>	227 087.64	<del>285000</del> <b>RECTIF APRES RDV FOL 49 : 229 000</b>	1 912.36
<b>FAMILLES RURALES</b>	6 500.00	7 000.00	500.00

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RECAP 2018**

Associations	VOTE 2017	VOTE 2018	Différence 2017-2018
Toutes assos Sports-Culture-Loisirs confondues	28 930.00 €	29 807.00 €	<b>877.00 €</b>

**SYNTHESE EVOLUTION SUBVENTIONS EDUCATION-ENFANCES-ASSOCIATIONS 2017 par rapport à 2018 -**

	BP 2017	BP 2018	Différence 2017-2018
6574	<b>370 000.00 €</b>	<b>458 000.00 €</b>	<b>88 000.00 €</b>
	Réalisé 2017 compta : 342 955.32		

M. Le Maire fait part de la capacité d'investissement de Val d'Erdre-Auxence et explique les projets prévus au sein des 3 communes déléguée en 2018 :

**Total recettes**  
**investissement :**

**3 239 115,42**

À déduire : capital des  
emprunts + déficit  
d'investissement  
reporté + cautions

Soit : **867 184,88**

Reste disponible pour  
investissement 2018 :

**2 371 930,54**

DEPENSES INVESTISSEMENT 2018 VEA		BP 2018
V I L L E M O I S A N	Effacement réseaux rue MOULIN	101 000.00
	Menuiseries bat mairie	65 000.00
	Travaux bât camping	175 000.00
	Robot piscine	2 000.00
	Sono/vidéo/téléphonie/informatique	1 500.00
	Ecole publique	3 500.00
	Eglise / clocher	25 000.00
	Cimetière	25 000.00
	Travaux dortoir école	40 000.00
	Voirie réseaux divers	10 000.00
	<b>TOTAL PROJETS 2018</b>	<b>448 000.00</b>
<b>TOTAL VILLEMOSAN</b>	<b>448 000.00</b>	

		BP 2018
C O R N U A I L L E	Enfouissement réseaux rue du genet, rue de la fontaine, rue du commerce	105 000.00
	Aménagement voirie RD 6	130 000.00
	Bloc sanitaire près de la Mairie	25 000.00
	Ecole publique (achat matériel)	2 100.00
	Eglise (escalier intérieur)	15 000.00
	Escalier de l'église (extérieur)	6 000.00
	Cimetière	25 000.00
	Voirie - réseaux - divers	10 000.00
	Divers - achat La Fourrierie	10 000.00
	Batiments divers	10 000.00
	<b>TOTAL LA CORNUAILLE</b>	<b>338 100.00</b>

<b>Bâtiments Communaux</b>	
	<b>BP 2018</b>
Bâtiment Ecole Dessin	<b>25 000.00</b>
Mairie VEA (Maîtrise œuvre-bureau étude)	<b>22 000.00</b>
Habitat séniors	<b>30 000.00</b>
Batiment intergénérationnel	<b>180 000.00</b>
Ecole Classe modulaire	<b>200 000.00</b>
Ecoles divers	<b>20 000.00</b>
Signalétique	<b>30 000.00</b>
Stade de football (éclairage)	<b>25 000.00</b>
Bancs de touche stades VEA	<b>10 000.00</b>
Structure Bois Etang (2)	<b>180 000.00</b>
Salle Jeanne Guillot	<b>30 000.00</b>
Bibliothèque : acquisition	<b>100 000.00</b>
Vidéo surveillance	<b>30 000.00</b>
<b>TOTAL BATIMENTS</b>	<b>882 000</b>

<b>Matériels/Mobilier</b>	
Mairie (logistique et moyens-informatique)	<b>20 000.00</b>
Mobilier école	<b>20 000.00</b>
Divers matériels VEA	<b>30 255.54</b>
Tracteur élagueuse	<b>45 000.00</b>
<b>TOTAL MATERIELS-MOBILIER</b>	<b>115 255.54</b>

<b>Voirie</b>	
Route d'Angers (4)	<b>330 000.00</b>
Réserves Foncières	
Enfouissement réseaux : école de musique, rue de la Cornuaille, rue des Troènes des carrières et de l'Aulnaie	<b>146 000.00</b>
Voirie école musique	
Signalétique entrées de bourg VEA	<b>5 000.00</b>
P.L.U. VEA	<b>25 000.00</b>
Voirie Divers	<b>82 575.00</b>
<b>TOTAL VOIRIE</b>	<b>588 575</b>
<b>TOTAL PROJETS 2018 LLB</b>	<b>1 600 831</b>

## AFFAIRES GENERALES – FINANCES : VOTE DU BUDGET EAU 2018

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en équilibre les montants suivants pour le budget eau 2018 :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
011	CHARGES A CARACT. GENER	138 000,00	99 168,83	172 000,00
60	ACHATS & VAR. STOCKS		75 916,77	100 000,00
61	SERVICES EXTERIEURS		11 766,82	52 000,00
62	AUTRES SERV. EXTER.		4 443,24	10 000,00
63	IMPOTS ET TAXES		7 042,00	10 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	80 000,00	79 350,00	80 000,00
62	AUTRES SERV. EXT.			
63	IMPOTS,TAXES/SALAIRES			
64	CHARGES DE PERSONNEL			
014	Atténuation de produits	60 000,00	46 503,00	60 000,00
022	DEPENSES IMPREVUES	4 500,00	0,00	4 500,00
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	117 704,45	0,00	172 551,50
Chapitre 042	Op. ordre transfert entre sections (amortissements)	110 000,00	101 769,66	130 000,00
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	5 000,00	375,58	5 000,00
Chapitre 66	Charges financières	7 500,00	6 596,34	7 000,00
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	6 000,00	669,43	6 000,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>528 704,45</b>	<b>334 432,84</b>	<b>637 051,50</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	136 154,45	0,00	
Chapitre 013	Atténuation de charges			
Chapitre 002	Solde d'exécution de la section de fonctionnement			225 001,50
Chapitre 042	Op. ordre transfert entre sections	11 000,00	8 502,13	11 000,00
Chapitre 70	Pdts des serv. Du domaine et vents diverses	380 000,00	414 572,44	400 000,00
Chapitre 73	Impôts et taxes			
Chapitre 74	Dotations, subventions et participations			
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	1 500,00	205,32	1 000,00
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50,00	0,00	50,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>528 704,45</b>	<b>423 279,89</b>	<b>637 051,50</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	11 000,00	8 502,13	11 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00	17 067,90	25 000,00
20	IMMOS INCORPORELLES	3 000,00	2 180,00	10 000,00
21	IMMOS CORPORELLES	100 000,00	89 303,15	100 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	546 733,91	331 461,22	264 193,57
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>680 733,91</b>	<b>448 514,40</b>	<b>410 193,57</b>

<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
Chapitre 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	445743,46	0	102 642,07
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	117704,45	0,00	172 551,50
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	110 000,00	101 769,66	130 000,00
Chapitre 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Chapitre 10	Dotations, fonds divers versés			
Chapitre 13	Subvention d'investissement	7 286,00	3 643,35	5 000,00
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>680 733,91</b>	<b>105 413,01</b>	<b>410 193,57</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2018 du budget eau qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 637 051,50 € et à 410 193,57 € pour la section d'investissement.

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES : VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2018

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires élaborées par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote en équilibre les montants suivants pour le budget lotissement 2018 :



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
011	CHARGES A CARACT. GENER	64 531,15	0,00	64 531,15
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 662,70	0,00	13 662,70
Chapitre 042	Op. ordre transfert entre sections (amortissements)	111 308,48	0,00	111 308,48
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 806,15	0,00	1 806,15
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>191 308,48</b>	<b>0,00</b>	<b>191 308,48</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
Chapitre 042	Op. ordre transfert entre sections	191 308,48	0,00	191 308,48
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>191 308,48</b>	<b>0,00</b>	<b>191 308,48</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	191 308,48	0,00	191 308,48
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>191 308,48</b>	<b>0,00</b>	<b>191 308,48</b>

INVESTISSEMENT RECETTES				
		BP 2017	REALISE 2017	BP 2018
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre section	111 308,48	0,00	111 308,48
Chapitre 16	Emprunts	80 000,00	0,00	80 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>191 308,48</b>	<b>0,00</b>	<b>191 308,48</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2018 du budget lotissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses pour la section de fonctionnement à 191 308,48 € et à 191 308,48 € pour la section d'investissement.

### AFFAIRES GENERALES – FINANCES : MONTANT MINIMUM POUR LES AMORTISSEMENTS

En complément de la délibération n° 2018-56 du 22 mars 2018 portant sur les durées d'amortissement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur un montant minimum pour l'amortissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide que :

- Toute dépense d'investissement réalisée pour l'achat de biens, ou de lots, dont le montant est inférieur à 400 €, sera amortie sur un seul exercice

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES - Participation COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE dans le cadre d'une procédure de labellisation**

Les collectivités territoriales peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un « label ».

*Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique,*

*la collectivité peut participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire personnellement (auprès d'organismes obligatoirement labellisés)*

Monsieur le Maire propose que la commune dépose un dossier auprès du prochain Comité Technique du CDG 49, prévu en juin 2018, pour une participation communale MENSUELLE fixée à 9 € par agent versée directement à l'agent.

**Ce dossier va être déposé pour la prochaine réunion du Comité Technique du Centre de Gestion de Maine et Loire programmée le 25/06/2018.**

Si le comité technique valide le projet, la mise en place de la participation pourrait être effective au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**AFFAIRES GENERALES – RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET (35/35<sup>ème</sup>) A COMPTER DU 01/07/2018**

Considérant que les besoins des services techniques de la commune de Val d'Erdre-Auxence nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial ;

En effet, Mr Mickaël BOUVIER, adjoint technique au sein des services techniques de la commune de Val d'Erdre-Auxence, est employé en CDD à 35h hebdomadaires, depuis le 01/01/2018 jusqu'au 30/06/2018 inclus.

Il est proposé au conseil municipal :

- de le nommer stagiaire sur un poste d'adjoint technique territorial échelle C1 à 35/35<sup>ème</sup>.
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires (échelle C1) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS 2018/2019 DES DIFFERENTS SERVICES DE L'ALAE DE VAL D'ERDRE-AUXENCE**

Mesdames Catherine ROULEAU et Marie-Claire MORILLE, adjointes aux Affaires scolaires, présentent le travail réalisé sur la nouvelle grille tarifaire commune des services de l'ALAE à Ecole Primaire les TILLEULS de Villemoisin, aux écoles maternelle et élémentaire RENE GOSCINNY du Louroux-Béconnais applicable à partir du 9 juillet 2018 jusqu'au 5 juillet 2019

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL PERISCOLAIRE	QF < 600	601 < QF < 900	901 < QF < 1200	1201 < QF < 1500	QF > 1501
¼ d'heure du matin et du soir	0.62 €	0.64 €	0.66 €	0.68 €	0.70 €
Réduction de 10% sur le ¼ d'heure à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	0.56 €	0.58 €	0.60 €	0.62 €	0.64 €
Goûter	0.55 €	0.55 €	0.55 €	0.55 €	0.55 €

## RESTAURATION + PAUSE MERIDIENNE

QF < 600	QF > 600	ADULTE
3.77 € dont P. M de 0.10 €	3.80 € dont P. M de 0.12 €	5.60 €

## TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIFS

TARIF SEMAINE	COMMUNE
Maternelle	0 €
Elémentaire	2.16 € Soit 0.72 € l'heure de TAP

## ACCUEIL DE LOISIRS (repas : voir tarifs restauration)

COMMUNE	QF < 600	601 < QF < 900	901 < QF < 1200	1201 < QF < 1500	QF > 1501
Journée sans repas	5.96 €	7.98 €	10.00 €	12.02 €	14.04 €
Journée sans Repas - 10% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	5.36 €	7.18 €	9.00 €	10.82 €	12.64 €
½ journée sans Repas	3.94 €	4.95 €	5.96 €	6.97 €	7.98 €
½ journée sans Repas - 10% à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	3.55 €	4.45 €	5.36 €	6.27 €	7.18 €

Tarifs identiques pour les familles hors Val d'Erdre-Auxence sous réserve de places disponibles.

**Accueil Périscolaire + 0.02 cts de l'année 2017-2018**

**Restaurant scolaire + 0.50% de l'année 2017-2018**

**Activités TAP + 0.02 cts de l'heure de l'année 2017-2018**

**Animation : + 1 % de l'année 2017-2018**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les modifications tarifaires présentées par la commission « affaires scolaires » ainsi présentées
- décide que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 9 juillet 2018

### **1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS 2018/2019 DES DIFFERENTS SERVICES PERSISCOLAIRES ET ACCUEIL DE LOISIRS – COMMUNE DELEGUEE DE LA CORNUAILLE**

Madame Françoise BOUILDE adjointe aux Affaires scolaires, présente les activités Enfance de La Cornuaille.

#### **Accueil Périscolaire « Les P'tites Canailles »**

L'accueil périscolaire géré par l'association Familles Rurales de La Cornuaille, est ouvert en période scolaire du lundi au vendredi de 7h15 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h45 le soir.

Des activités variées sont organisées en intérieur et extérieur sur des thèmes renouvelés tous les deux mois.

#### **Accueil de loisirs**

Sur les mêmes lieux avec une équipe renforcée par une animatrice supplémentaire, un accueil de loisirs est proposé aux familles. Des activités thématiques articulées avec la garderie périscolaire sont organisées.

Le mercredi matin de 09h à 12h (nombre de places limité) et l'après-midi de 13h30 à 17h15. (Possibilité de prolonger jusqu'à 18h45 avec la garderie périscolaire)

Madame Françoise BOUILDE adjointe aux Affaires scolaires propose que les tarifs 2018-2019 soient maintenus à l'identique à ceux de 2017-2018 soit :

Tarifs	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs (mercredi matin de 9h00 à 12h00)	Accueil de loisirs (mercredi après-midi de 13h30 à 17h15)
QF <600	1,86€ /h	2€	2,50€
601 <QF<900	2,43€ /h	2,30€	4,50€
901<QF<1200	2,64€ /h	3,30€	5,50€
1201<QF	2,86€ /h	4,30€	6,50€
Goûter gratuit			
Adhésion 2017 : 29€			
Tarifs Non-adhérents	Accueil périscolaire	Accueil de loisirs (mercredi matin de 9h00 à 12h00)	Accueil de loisirs (mercredi après-midi de 13h30 à 17h15)
QF <600	5,70€ /h	7,00€	12,00€
601 <QF<900	6,00€ /h	8,00€	13,00€
901<QF<1200	6,30€ /h	9,00€	14,00€
1201<QF	6,60€ /h	10,00€	15,00€
Goûter gratuit			

**Les temps d'activités périscolaires (TAP)** ont lieu chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 16h30 (45minutes) dans différents locaux communaux : école, salle de théâtre, salle de TAP, salle commune de loisirs. Ces temps périscolaires sont gérés par la commune de la Cornuaille

Les activités, encadrées par 5 animateurs, sont organisées pour les enfants de la maternelle et de l'élémentaire par période de vacances à vacances. Cinq thèmes variés sont proposés par année scolaire. Chaque enfant a donc la possibilité de participer à toutes les thématiques proposées.

**Tarif 2017-2018: 5 € par période de vacances à vacances (les inscriptions se font par période) (25€/l'année)**

**Tarif 2018-2019 proposé : 10 € par période de vacances à vacances (les inscriptions se font par période) (50€/l'année)**

L'augmentation du tarif est proposée dans l'objectif d'une harmonisation avec les tarifs appliqués sur les deux autres communes déléguées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les modifications tarifaires présentées par la commission « affaires scolaires » ainsi présentées
- décide que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 9 juillet 2018

**1<sup>ère</sup> COMMISSION – AFFAIRES SCOLAIRES : TARIFS 2018/2019 RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DELEGUEE DE LA CORNUAILLE**

Madame Françoise BOUILDE adjointe aux Affaires scolaires, présente la proposition tarifaire 2018 de La Cornuaille :

Pour la rentrée le prix (**fixé par le restaurateur privé**) passera de 4.55€ à **4€65**.

Le prix du ticket est actuellement de 4,55€. La commune versant 1 € de subvention, le reste à charge pour les parents est de 3€55.

Il est proposé d'augmenter de 0.05 € la subvention de la commune soit **1€05 de subvention**.

Il est également proposé que le reste à charge des parents soit reconduit à l'augmenté de 0.05 €, soit un reste à charge passant de 3.55 € à **3€60 pour les familles**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve les modifications tarifaires présentées par la commission « affaires scolaires » ainsi présentées
- décide que ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de la prochaine rentrée scolaire

**AFFAIRES GENERALES : Commission du suivi de site – usine de traitement et de valorisation des déchets au Louroux-Béconnais : désignation du représentant Val d'Erdre-Auxence**

M. Le Maire indique que Val d'Erdre-Auxence dispose d'un siège au sein de la Commission du suivi de site chargée de favoriser l'échange d'informations, de suivre les installations classées concernées et de promouvoir l'information au public dont la Commission du suivi de site usine de traitement et de valorisation des déchets au Louroux-Béconnais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la nomination de M. Le Maire, Michel Bourcier pour siéger au sein de la Commission du suivi de site.

**AFFAIRES GENERALES - FINANCES: TARIFS 2018 : CAMPING ET PISCINE DE LA MAIRIE DELEGUEE DE VILLEMOSAN**

Monsieur le Maire délégué de Villemois propose aux membres du Conseil Municipal les tarifs suivants pour la saison estivale 2018 du camping et de la piscine :

## TARIFS camping 2018 :

	TARIFS 2017		TARIFS 2018
Adulte	1,70 €	Adulte	1,70 €
Enfant (jusqu'à 10 ans)	1,10 €	Enfant (jusqu'à 10 ans)	1,10 €
Véhicule	1,20 €	Véhicule	1,20 €
Emplacement	1,30 €	Emplacement	1,30 €
Branchement électrique	2,10 €	Branchement électrique	2,10 €
Garage mort hors saison	1,60 €	Garage mort hors saison	1,60 €
Garage mort juillet/août	2,40 €	Garage mort juillet/août	2,40 €

## TARIFS Piscine 2018 :

	TARIFS 2017		TARIFS 2018
Adulte	2,50 €	Adulte	2,50 €
Enfant (jusqu'à 18 ans)	1,30 €	Enfant (jusqu'à 18 ans)	1,30 €
Campeur enfant	0,70 €	Campeur enfant	0,70 €
Campeur adulte	1,80 €	Campeur adulte	1,80 €
Carte individuelle	20,00 € /mois	Carte individuelle	20,00 € /mois
Carte familiale	40,00 €/mois	Carte familiale	40,00 €/mois

- **Fermeture hebdomadaire** : le LUNDI

### TARIFS Piscine ALSH « Le bois Enchanté » :

- 1,30€/enfant et par jour

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-approuve les tarifs piscine et camping 2018 de la commune déléguée de Villemoisan

## INFORMATIONS ENFANCE-JEUNESSE VAL D'ERDRE-AUXENCE

Madame Marie-Claire MORILLE, adjointe aux Affaires scolaires fait part du projet **de départ en Sicile** prévu du 17 au 26 juillet 2018 concernant 16 jeunes de 14 à 17 ans impliqués dont :

- 8 jeunes du Louroux
- 3 jeunes de Villemoisan
- 3 jeunes de La Cornuaille
- 1 jeune de La Pouëze
- 1 jeune de Bécon Les Granits

### Deux actions de fabrication de jus de pommes :

Une fois 516 bouteilles et une fois 551 bouteilles = 1067 bouteilles soit presque 600€ de bénéfices.

Une action de garde d'enfants au loto de la Cornuaille le samedi 31 mars, 60€ de bénéfices.

### Organisation d'une soirée Disco le 21 avril

Lancement d'une action vente de saucisson à partir des vacances de printemps.

Dépôt d'un dossier d'appel à projet jeunes auprès de la CAF pour le 14 mai avec une présentation orale devant des membres de la CAF le 6 juin.

Pour ce qui est des **mini-camps** enfants les inscriptions sont jusqu'au 20 avril mais pour le moment 87 enfants de VEA sont inscrits.

## INFORMATIONS DIVERSES

### [VISITE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET DU SENAT : Jeudi 11 octobre 2018](#)

- Invitation à l'ensemble des conseillers municipaux
- Prise en charge de la location du car par la commune

### [Prochaine réunion adjoints](#)

[Mardi 15 mai à 18h00](#)

### [DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX VAL D'ERDRE-AUXENCE : 2<sup>ème</sup> SEMESTRE 2018 :](#)

Réunion d'adjoints : Mardi 3 juillet

Conseil Municipal : Jeudi 12 juillet

Réunion d'adjoints : Mardi 11 septembre

Conseil Municipal : Jeudi 20 septembre

Réunion d'adjoints : Mardi 9 octobre

Conseil Municipal : Jeudi 18 octobre

Réunion d'adjoints : Mardi 6 novembre

Conseil Municipal : Jeudi 15 novembre

Réunion d'adjoints : Mardi 11 décembre

Conseil Municipal : Jeudi 13 décembre ou mardi 18 décembre (20 décembre : Conseil communautaire)



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Nom	Prénom	Signature
BAIN	Florian	Excusé
BELLANGER-LAMARCHE	Catherine	
BELOUIN	Michel	
BERTAUD	Marie-Luce	A donné pouvoir
BEZIAUD	Liliane	
BEZIERS LA FOSSE	Loïc	
BONIFACE	Katia	A donné pouvoir
BOUILDE	Françoise	
BOURCIER	Michel	
BRANCHU	Alexandre	Excusé
BRICAULT	Romuald	Excusé
BRU	Jean-Pierre	
CLOAREC	Annick	
CLOEST	Jean-Pierre	
COLAS	Dominique	
DEFAUDAIS	Rénald	Excusé
DOISNEAU	Mickaël	Excusé
FOUGERE	Catherine	
GACHOT	Yvette	A donné pouvoir
GATE	Marina	
GUILLAS	Marie-Laure	
HILALI-CHERGUI	Mohamed	Excusé
LAMBERT	Bruno	
LAMBERT	Luc	A donné pouvoir
LAUNAY	Cédric	
LE GOLVAN	Céline	
MATHA	Anita	A donné pouvoir
MOREAU	Mathieu	
MORILLE	Marie-Claire	
MORVANT	Charles	
NEVEU	Laurence	
ORHON	Bertrand	

PARAGE	Chantal	Excusée
PAVION	Stéphanie	Excusée
PERRAULT	Franck	
PERRAULT	Marcel	
PINSON	Marie	
PIROIS	Géraldine	
POILANE	Mireille	
ROLLAND	Thiébaud	
ROLLAND	Yohann	Excusé
ROULEAU	Catherine	
VALE	Cédric	A donné pouvoir
VIAIRON	Marie-Anne	

















